



Séance du conseil d'administration du CROUS  
Du 8 mars 2023

**Délibération CA – 2023-03-08-04**

Relative à la démarche du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires*

*Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique*

*Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable*

*Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'Etat*

*Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération*

*Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 8 mars 2023*

• **Point de l'ordre du jour**

- 4.1 – Dispositif de maîtrise des risques mis à jour au 31 décembre 2022
- 4.2 – Bilan des réunions bilatérales de janvier 2023
- 4.3 – Bilan de la démarche de 2019 à 2022

**Article 1** : Le Conseil d'Administration approuve la démarche du Contrôle Interne Budgétaire et Comptable présentée à date

Nombre de membres participant à la délibération : 12  
Abstentions : 0  
Pour : 12  
Contre : 0

Fait à Limoges le 8 mars 2023

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi